

ABAFIM



SARI. au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle № CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant Mme Sandrine Carrere Tél.: 07.60,92.10.01 Inscrit au RCS de Tarbes Siret: 804 813 616

Inscription au registre des Mandats N° 25341

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE

(avec faculté de rétractation)

	Mark Market Line and the Control of
Je / nous soussigne(s):	Prénom: Michel et MARYSE
Nom: JENNEBRUFFE	Prénom: MI Chel et TIARYSE
Demeurant: 22 Ruc Del ADOUR	65140 TOSTAT
Téléphone: 05 6231 (2 25	Adresse mail: M. Chel. Servebauffe@ClobIn home in QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre . FR.
Agissant confointement et solidairement e	DO OUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES DOUR DOTRE - FR
propre compte, intervenant aux présentes sous la	a dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente
afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les dé	marches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous
anguagant à produire toutes instiffactions de promité	that these en vice de venore les biens et drons et-dessous designes, nous
engageant à produire toutes justifications de proprie	té : (section et N° de parcelle cadastrole, N° de lot copropriété, et superficie privative (art.
40 de la loi du 10.07.1905) ne sone pas applicames aux caues, gura; infériours à 8 m²)	ges, emplocements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie

Marion reture 22 me de l'Adur 65140 TOSTAT

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître

ă

Séquestre :

CLAUSE PENALE: En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière :

Signature client:

Prix: Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): 200 000

(Lettres): Decex Cent mile euros.
Dont le Prix net propriétaire(s): 130 000

euros

Honoraires: nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 20 000 (lettres): Vyy Alle Cuos euros.

Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

ABAFIM

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60 Site web: <u>www.abafim.fr</u> e-mail: <u>contact@abafim.com</u>

Obligations du MANDANT :

Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquireur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique.

Authorise d'inschement qui indirectement la vente des biens et avant désignés, et, pendant les 24 mois après l'expiration du Personn some or mander, in MANDATA i engage à tather is best a tout acquireur qui un sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, près et charges précisés par ce mandet, de vendrer les lieux pour le jour de l'acte authentique.

Le MANDANT s'insperitie sepressiment pendant le cours du présent mandat, de négocier directement ou indirectement la vente des biens et avant désignés, et, pendant les 24 mois après l'experitien du mandet, de vendre directement, indirectement, sans le concours du MANDATAIRE, y compris avec un autre interrediciaire, à un acquéreur qui let aurait été présenté par le MANDATAIRE.

Le MANDANT s'engage à diriger ven le MANDATAIRE toutes les demandes qui lui serait adressées directement, et, es cas d'engagement de su part, ou d'un autre cabinet (compromis, sous-seine, vente), deux aux suprès l'expération de ce mondat, à fournir l'assurance écrite immédiatement au MANDATAIRE, en in notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les biens me lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE, les nous, présonns et adresses de l'acquéreur le sous acquéreur de sous acquéreur et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final. Cette notification metre fin au mandat de vente et éventes au mandataire d'empager la vente acquéreur, et depurgeur au MANDANT, les pouvaites pouvant être éventuellement exeroles par ent acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT deven obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE.

- Le MANDANT s'engage à foire établir à seu de ce mandat out l'accured de mandataire, toute justification de propriétaires et agésent donc, également solidairement, en tant que leur manhataire verbal.

- Le MANDANT s'engage à foire établir à seu fais et sans débai l'ensemble des constant, états et tout le Dossier de Dossier de Dossier de Dossier de Dossier de Dossier de l'acquer et solidairement, et au not partie de construire et au métal des constants et sans débai l'ensemble des constants et sans " à faire établir por un homme de l'art, une attestation mentionnant les mêtrés de la partie privative des biens chien chien chien de l'art, (Application de l'art, 46 : loi Nº66-957 du 10 juillet 1965)

" à demander au synéire, en son nom et à sei frais, communication et copie des documents devant être fournis à l'acquièrem, notamment le régiement de copropriété, le carnet d'entretien de l'immeuble, le diagnostic technique, les diagnostics amiante, plomb, et termites concernant les parties communes et l'état prévus par l'article 721-2 du CCH ainsi que le mombre de lots de la copropriété, le montant moyen annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les documents que le vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au MANDATAIRE. Ce dossier devra être anness à l'engagement des parties. Les frais résultant de toutes ces obligations sont à la charge du MANDANT et les documents y afférents sont la propriété du mandant, et lui seront restitués en fin de mission sont convention contraire des parties.

Descrée de Mandart : Durée du Mandat : Le présent mandat est consenti avec EXCLESIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois mois à compter de sa séguature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972). lettre recommandée aver demande d'avis de réception (Art. 78 du récret du 20 juillet 1972).

Pouvoire :

Le MANDANT donne tres pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment :

Réclamer troubes les pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les titres de propriétée, etc.

Indiquer, présenter et faire visiter les biens à vendre à toutes personnes. A cet effet, le MANDANT s'obbge à assume un MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.

Explir ou s'adjoindre ou substituer tout professionemel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (componins en particulier) éventuellement assocités d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recasiller la signature de l'acquéreur.

Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'une durait de présemption, le présempteur sera subvogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur : donc, toute rémunération incombant à l'acquéreur sera à la charge du présempteur. Le MANDANT routant libre de refuser si le pris net propriétaire est inférieur un pris commune le mandat.

Faire gestuitement toute publicité sur tous supports à su convenueur : petites armonices, viurine : affiche format A4, fichiers informatique, sux fichiers et aux libratiés du 06 janvier 1978, le MANDANT a droit d'acrets et de rectification sur les données le concernant. Publier toute photographin et toute vidéo (intèrne par drone), étant entendo que le MANDANT est seul propriétaire du droit à l'image de son bisse. Apposer un parmeeu « A vendre » (pour les blens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera unile.
Communiquer le dossier à tout confrère professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégat sugagera sa responsabilité à l'égand du mondant. Appear un parment « A vendre » (pour les blens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et a vendre que se Associate à test confirme professionnel de son choix et autoritere la délegation de mandat. Le déligué rappear sa responsabilité à l'égent du mandat.

S'adjoindre ou substituer tent professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes.

Satisfaire, «Il y a les us la déclaration d'attention d' pendant le délai de 14 jours tant que l'Agence n'a pas pleinement exécuté sa mission. Joulssance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les hiens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à : informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...). informer le MANDANT sur tous les elements nouveaux (législains, prix, situation économique, ...).

réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien : diffusions sur ses 8 sites internet (7 langues) et sur son réseau.

mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur les site www.nainfin.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDANT, in une fréquence mensuelle, notamment par email.

rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email.

organiser un rendre-vous physique ou téléphonique tous les mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.

Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.

informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en jougnant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.

mettre en avant le bien en le différenciant des autres biens : "Exclusivité".

Le MANDANT recognist expressément soule prés connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat. Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégradité des services définis au présent mandat, ément aux articles L. 111 : et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto. conform A Tarker le 22/06/2022 Lignes: Mots: .. Chiffires: LE MANDATAIRE (Agence) LE MANDANT (propriétaire) Conjoint non propriétaire Rayes nuls «Mandat accepté» « Bon pour mandat » « Nom + prénom Bon pour autorisation de vendre » Bon pour mounting sun Hankl Foreintlaire de rétractation : à compiffer et renouver pour résiliation de mandat (Code de la consommation articles, L121-24) L 20-26)
Papillon à retourner dans et vigné par le (s) mandant(s) par lettre recomment avec accusé de réception à l'adresse figurant en entête au recto du présent document. Conditions formulaire à expédier au plus tard le quaternéme lour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expère un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ous nable solvent. Je soussigné(e), déclare annuler le mandat de vente ci après : Signature(s) du (des) mandant(s) : N° de mandat :... Nature du bien : .

Date de signature du mandat de vente : Nom et peinom du (des) mandant(s) : Adresse du client :